

VENTE DE MÉDICAMENTS SUR INTERNET :

« Certainement pas dans l'intérêt des Canadiens »

L'Internet est peut être un outil pratique pour les personnes qui veulent acheter des CD et des livres, mais ce n'est pas le cas pour les médicaments; en effet, il est nécessaire d'obtenir l'avis d'un professionnel de la santé pour s'assurer de les utiliser correctement. Les ventes internationales de médicaments soulèvent une inquiétude particulière car elles menacent les protocoles de sécurité mis en place au Canada et aux États-Unis.

Les organismes provinciaux de réglementation ont avisé pharmaciens et médecins que la vente de médicaments sur Internet est une pratique contraire à l'éthique et que les praticiens peuvent être déclarés coupables de manquement professionnel.

L'Internet ne peut pas remplacer le contact personnel avec un professionnel de la santé. En rencontrant en personne son pharmacien et son médecin, le patient obtient de l'information précieuse sur la façon de prendre son médicament, d'optimiser son traitement et de réduire les effets secondaires possibles et/ou les interactions avec des aliments ou d'autres médicaments. Il arrive fréquemment que le pharmacien appelle le médecin prescripteur pour discuter du choix du médicament. Par ailleurs, lorsque le pharmacien et le médecin ne vivent pas dans la même région, leur collaboration s'en trouve affectée.

La majorité des pharmaciens au Manitoba ont voté contre un projet de loi qui visait à légitimer la vente de médicaments sur Internet. La plupart des pharmaciens savent bien que la vente de médicaments sur Internet marginalise les services qu'ils sont fiers d'offrir à leurs patients. Jeff Poston, directeur exécutif de l'Association des pharmaciens du Canada, s'est exprimé sur le sujet : « Nous croyons que le contact personnel entre le patient et le pharmacien crée des liens essentiels à la prise en charge optimale du traitement médicamenteux. L'Association des pharmaciens du Canada s'oppose aux services internationaux de délivrance d'ordonnances, car le patient n'établit aucun lien avec le pharmacien ou le médecin prescripteur et cette pratique porte atteinte à l'intégrité des soins prodigués aux patients. »

Les organismes provinciaux de réglementation interdisent un grand nombre d'activités reliées à la vente de médicaments sur Internet, notamment la délivrance d'ordonnances aux patients qui n'ont jamais rencontré le médecin prescripteur. L'Association médicale canadienne (AMC) « s'oppose vivement à la participation des médecins à ce genre d'activités ».

« Il est tout simplement inacceptable pour un médecin de rédiger une ordonnance sans d'abord examiner soigneusement le patient », d'affirmer la docteure Dana Hanson, ancienne présidente de l'AMC.

Selon la réglementation en vigueur, les professionnels de la santé doivent rendre compte de leur action au public par l'entremise des collèges professionnels qui collaborent avec les agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral. Dans le cas de la vente de médicaments transfrontalière, les responsabilités et les obligations ne sont pas clairement définies. Par conséquent, cela nuit au système mis en place pour protéger le public.

Le gouvernement du Canada a signé des accords internationaux régissant le libre-échange entre les pays. Mais le système de santé canadien diffère énormément de celui des États-Unis et d'autres pays. C'est pourquoi ces accords ont été assortis d'exemptions en matière de soins de santé. Les citoyens d'un pays ont le droit de savoir si l'utilisation d'un médicament a été approuvée par leur gouvernement conformément aux pratiques et aux protocoles du pays. De

plus, personne ne peut prétendre qu'une version d'un médicament vendue dans un autre pays est exactement la même que celle vendue dans son propre pays. La formulation, la concentration et même le nom d'un médicament peuvent varier d'un pays à l'autre.

Les ventes transfrontalières mettent également en péril l'approvisionnement en médicaments au Canada et la disponibilité des pharmaciens à offrir des services aux Canadiens. Le fait que le système de distribution canadien se retrouve soudainement à approvisionner une population dix fois plus importante créera inévitablement une pénurie de médicaments au Canada. De plus, l'attrait des pharmacies sur Internet ne fait qu'aggraver la pénurie de longue date de pharmaciens. Un sondage mené en novembre 2003 au Manitoba auprès des pharmacies qui ne vendent pas leurs produits sur Internet (la province qui affiche le plus haut volume de ventes transfrontalières) a révélé que 83 % des répondants trouvaient que les médicaments sur ordonnance étaient en quantité limitée et que 66 % avaient de plus en plus de difficulté à trouver suffisamment de pharmaciens pour prendre soin des patients.

Les pharmacies sur Internet menacent également l'image du Canada en tant que chef de file dans le domaine de la recherche et du développement en sciences de la santé. La notoriété des pharmacies sur Internet peut positionner un pays comme un lieu offrant des services à faibles coûts. Les provinces qui désirent attirer des investissements internationaux préfèrent être reconnues pour la qualité des pratiques scientifiques de leurs entreprises et universités. En fait, certains observateurs internationaux craignent que les ventes transfrontalières fassent du Canada un paradis pour la contrefaçon de médicaments. Le sous-commissaire de la FDA, a déclaré : « Le Canada pourrait devenir un point de débordement pour des entreprises de fabrication légitimes et illégitimes de partout dans le monde et, dans plusieurs cas, nous ne serions pas en mesure de déterminer le véritable pays d'origine. » Ceci ne correspond aucunement à la vision d'une économie axée sur le savoir, créatrice d'emplois et offrant des services à valeur ajoutée.

Qu'il s'agisse de créer une économie de pointe, d'améliorer la sécurité des patients ou de bâtir un système de santé fiable, la vente de médicaments sur Internet ne sert aucunement les intérêts des Canadiens.

Énoncé de position d'AstraZeneca :

Nous appuyons les collèges professionnels à travers le Canada, lesquels régissent les pratiques des médecins et des pharmaciens qui s'opposent activement à la vente de médicaments sur Internet. Il est clair que les patients profitent du contact personnel avec le médecin et le pharmacien, ce qui garantit la prise adéquate des médicaments. De plus, AstraZeneca Canada Inc. croit qu'il est totalement irresponsable pour les entreprises de vendre des médicaments en dehors des territoires dans lesquels ils ont été approuvés. Nos produits ne doivent être vendus qu'au Canada et les grossistes sont censés appliquer ce principe dans leurs conditions de vente. Nous partageons les préoccupations de Santé Canada selon lesquelles les ventes transfrontalières pourraient créer une pénurie de médicaments dans notre pays.